



## Entretien avec Guillaume Hézard

### Commissaire divisionnaire

### Chef de l'Office central de lutte contre la corruption et les infractions financières et fiscales

*Publié le 9 décembre 2022*

#### ➤ Pourriez-vous nous présenter l'OCLCIFF ?

L'Office central de lutte contre la corruption et les infractions financières et fiscales (OCLCIFF) est né grâce à l'affaire CAHUZAC, fin 2013. Comme son nom l'indique, cet office central de police judiciaire, qui fait partie de la Sous-direction de la lutte contre la criminalité financière, est spécialisé dans les investigations sur trois grandes thématiques criminelles :

- ✓ la grande fraude fiscale,
- ✓ la corruption sous toutes ses formes (à l'exception de celle des policiers et des gendarmes qui est du domaine des inspections générales de la police et de la gendarmerie) et la criminalité financière qui comprend tous les détournements commis par les dirigeants des grandes entreprises ou d'entités publiques, y compris les partis politiques,
- ✓ le blanchiment de tous ces phénomènes.

Nous sommes actuellement 85 enquêteurs, répartis à peu près pour moitié dans deux brigades à compétence nationale : la Brigade nationale de lutte contre la corruption et la criminalité financière (BNLCF) et la Brigade nationale de répression de la délinquance fiscale (BNRDF). Celle-ci est composée à parité de policiers et d'inspecteurs des finances publiques ayant acquis une qualité d'enquêteur en devenant officier fiscal judiciaire au terme d'une formation ad hoc de plusieurs mois et la réussite d'un examen.

Le rôle d'un office central est multiple :

- ✓ nous menons d'abord des enquêtes, généralement sur des faits complexes et parfois sensibles, très souvent avec un contexte international. Nous avons actuellement 235 affaires en cours. C'est une charge importante mais un peu plus raisonnable que les années passées où nous étions montés jusqu'à 280 affaires.

Nous travaillons quelquefois en cosaisine avec d'autres services d'enquête, comme d'autres offices centraux, ou des services territoriaux de police judiciaire. Nous pouvons également coordonner des investigations sur tout le territoire et devons assurer l'analyse des

phénomènes criminels dont nous avons la charge : il s'agit d'analyser les modes opératoires d'identifier les menaces émergentes et de proposer si possible des réponses efficaces. Nous effectuons ce travail en prenant en compte une approche partenariale forte incluant par exemple les services fiscaux ou l'Agence française anticorruption (AFA), et en nous appuyant sur l'expertise d'unités spécialisées dans le renseignement criminel et l'analyse comme le SIRASCO-Financier de la Sous-direction de la lutte contre la criminalité financière.

- ✓ nous sommes, par ailleurs, très investis dans les formations spécialisées offertes aux enquêteurs financiers de la police mais aussi dans diverses institutions comme l'Ecole nationale de la magistrature ou l'Institut national du service public. Nous effectuons aussi régulièrement des missions de formation à l'étranger au profit de policiers ou de magistrats spécialisés.
  - ✓ nous avons enfin un rôle de représentation de la France à l'international, qu'il s'agisse des réseaux de coopération policière comme Europol ou Interpol, ou de réseaux plus spécialisés comme l'EPAC-EACN (European Partners Against Corruption – European Anticorruption Network).
- **Pouvez-vous nous expliquer votre parcours et vos motivations pour occuper aujourd'hui le poste de chef de cet office très spécialisé dans la lutte contre la délinquance en col blanc ?**

Je suis entré dans la police en septembre 2001 avec la vocation de mener des enquêtes. J'ai toujours dirigé des services d'investigation, d'abord en sécurité publique, puis en police judiciaire. En 2008, je me suis porté volontaire pour diriger le GIR (groupe interministériel de recherches) des Hauts-de-Seine, car j'avais la double conviction que l'action interministérielle était la plus efficace et qu'il fallait s'intéresser au patrimoine des criminels en saisissant leurs avoirs, en les frappant au portefeuille.

Cette expérience m'a convaincu de me spécialiser dans l'enquête financière et j'ai saisi l'opportunité en 2010 de créer le premier service de police fiscale, la BNRDF, désormais intégrée à l'Office. Je suis ensuite devenu adjoint de l'Office en 2015, en charge de l'autre brigade, la BNLCF. Depuis 2019, je suis le chef de l'OCLCIFI. Ces différents postes n'ont fait que renforcer ma motivation quant à l'importance des missions auxquelles nous participons au soutien de l'état de droit et de la nécessaire égalité de tous devant la loi.



➤ **Comment recrutez-vous vos enquêteurs ? Comment acquièrent-ils les compétences techniques nécessaires au traitement de ces procédures complexes ?**

Nous recrutons principalement des policiers, avec un profil d'enquêteur généraliste ou une appétence forte pour l'investigation, et nous leur offrons des formations spécialisées en matière de droit des sociétés, de blanchiment ou de fiscalité, afin de leur permettre de devenir des enquêteurs financiers spécialisés. Ce processus suppose un investissement sur un temps long, plusieurs années, et nous recherchons donc des personnes avec une très forte motivation. C'est un des critères les plus importants. Nous offrons d'ailleurs des stages de découverte en immersion de 1 à 2 semaines afin que les candidats se fassent une idée concrète de nos missions.

Les officiers fiscaux judiciaires (OFJ) sont eux présélectionnés par le ministère du budget et nous intervenons ensuite dans la phase finale du recrutement. Le système est différent de celui des policiers car les OFJ sont mis à disposition par période de trois années renouvelables. Il s'agit généralement d'anciens vérificateurs ayant plusieurs années d'expérience dans le contrôle fiscal.

Enfin, nous recourons à des experts de la société civile, au travers de postes de contractuels ou de réservistes. Nous avons ainsi l'assistance d'un commissaire aux comptes et d'un cadre des finances publiques et nous recherchons à élargir notre périmètre à des spécialistes de la commande publique ou de la finance. Si certains lecteurs sont intéressés, qu'ils n'hésitent pas à me joindre! Je serais ravi de discuter des opportunités éventuelles.

➤ **Comment se conduit une enquête économique et financière ? Quels sont les outils juridiques et techniques à votre disposition ?**

L'enquête financière est avant tout une enquête pénale : il s'agit de rechercher les éléments de preuve de la commission d'une infraction pénale par des mis en cause afin de permettre à l'Autorité judiciaire de décider des suites à apporter à ces faits. Nous utilisons donc les mêmes techniques que les autres enquêteurs spécialisés : perquisitions, gardes à vue, écoutes téléphoniques, filatures, utilisation d'informateurs...

Une des spécificités est qu'à la différence d'autres criminalités, nous connaissons généralement d'emblée l'identité des principaux suspects. Il s'agit moins de les identifier que de retrouver et rendre intelligibles les circonstances dans lesquelles les faits ont été commis. Il est aussi fréquent que les qualifications pénales évoluent au cours de l'enquête, au fur et à mesure que les faits deviennent plus clairs.

➤ **Pouvez-vous nous parler d'une affaire conduite avec le PNF qui vous a particulièrement marquée ?**

L'enquête consécutive aux révélations du Canard enchaîné sur l'emploi de Pénélope FILLON est celle qui me vient immédiatement à l'esprit, mais il y en a eu beaucoup d'autres, dont certaines encore en cours dont il m'est évidemment impossible de parler. Nous sommes très fréquemment amenés à rencontrer pour nos investigations de hauts responsables administratifs ou politiques, parfois comme témoins, plus souvent comme mis en cause. C'est une grande responsabilité dont nous avons conscience en permanence.

Je pourrais aussi citer l'enquête hors norme ayant concerné AIRBUS, conduite avec les Britanniques du *Serious Fraud office* (SFO), au terme de laquelle le constructeur aérien a accepté de payer une amende record de 2,1 milliards d'euros dans le cadre d'une Convention judiciaire d'intérêt public (CJIP). Nous

étions face à des faits s'étalant sur une période de plus de 10 années et à une quantité de documents considérable, plus de 100 millions de documents. Nous avons dû nous adapter et inaugurer un nouveau type d'enquête, que j'appelle collaborative, où l'un des enjeux est de contrôler la pertinence et l'exhaustivité des recherches que mène principalement la société visée dans son organisation.

La perquisition des locaux de GOOGLE à Paris en 2016 a aussi été un moment très intense où nous avons dû coordonner près d'une centaine d'enquêteurs et d'experts en informatique légale, afin de parvenir à saisir près de 21 To de données. Je garde aussi en mémoire de nombreuses affaires de fraude fiscale, qu'il s'agisse de comptes bancaires dissimulés à l'étranger ou d'officines vendant des montages frauduleux s'appuyant sur des sociétés offshores et des paradis bancaires.

➤ **Quels sont vos liens avec le Parquet national financier (PNF) tout au long de l'enquête ?**

Près de deux tiers des enquêtes de l'Office sont suivies par le Parquet national financier, que ce soit directement en enquête préliminaire ou après des ouvertures d'informations judiciaires. Nous sommes constamment en lien avec les procureurs ou avec les assistants spécialisés du PNF. Nos relations sont fréquentes, étroites et nous partageons les mêmes fondamentaux techniques indispensables à la bonne conduite des investigations.

Les stratégies d'enquêtes sont adaptées à chaque affaire et nous nous efforçons ensemble de trouver les solutions les plus adaptées en termes de moyens afin de parvenir à une solution. Ce n'est pas toujours évident, car nous sommes constamment soumis à une intense activité opérationnelle, jusqu'à 5 perquisitions par semaine en moyenne.

Nous gardons toujours à l'esprit que notre travail d'enquête n'est pas une fin en soi mais doit pouvoir servir au final à l'élaboration de décisions de justice éclairées et justes. D'ailleurs, nous essayons dès que possible de nous rendre aux audiences pour apprécier de manière concrète comment le travail durant l'enquête a été utile ou non et s'il est possible de faire mieux.

➤ **Quelles sont les évolutions de la criminalité financière que vous percevez ? Comment police et justice pourraient-elles s'adapter pour les combattre efficacement ?**

La criminalité financière est vaste, on pourrait même dire que toute criminalité est financière, car la majorité des infractions sont commises avec la motivation de s'enrichir illégalement. Mais si l'on parle uniquement de la criminalité en col blanc, je pense que des progrès importants ont été faits ces dernières années, à la fois grâce à un renforcement de la législation, la mise en place d'institutions importantes comme le PNF et des aboutissements concrets remarquables qui tranchent avec ceux des périodes précédentes. Il faut désormais pouvoir stabiliser ces acquis et poursuivre nos efforts en maintenant la pression sur les places offshores et les paradis bancaires.

On a pu observer de fortes synergies entre la criminalité organisée et la corruption ou la fraude fiscale, notamment par l'utilisation de circuits de blanchiment. L'enquête patrimoniale et la saisie des avoirs criminels durant l'enquête sont d'excellents moyens de lutte que nous utilisons dès que possible, tout comme le développement de réseaux opérationnels à l'international afin de gagner en efficacité.

Nous devons surtout nous efforcer de mieux connaître l'emprise réelle des phénomènes que nous combattons, en expliquant les modes opératoires à l'œuvre et donc améliorer la remontée des informations. La criminalité financière est souvent dissimulée ou occulte, perçue à tort comme inodore et invisible. Sans détection, aucune action n'est possible et ce sont des sommes considérables qui échappent in fine à la société, c'est-à-dire aux citoyens que nous sommes tous.